



le cnam  
Pays de la Loire



# Validez vos acquis et gagnez du temps

VAE, VAPP, VES

[WWW.CNAM-PAYSDELA LOIRE.FR](http://WWW.CNAM-PAYSDELA LOIRE.FR)



## VAE

# OBTENEZ UN DIPLÔME EN VALORISANT VOTRE EXPÉRIENCE

### Qu'est-ce que la VAE ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) vous permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat sur la base d'une expérience salariée, non salariée, ou bénévole d'une durée minimum de 1 an, en continu ou non, et en rapport direct avec la certification visée.

### Qui est concerné par la VAE ?

Toute personne est concernée, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation :

- salariés (en CDI, CDD, intérimaires...);
- non-salariés (professions libérales, artisans, commerçants, exploitants agricoles, travailleurs indépendants);
- agents publics (titulaires ou non);
- demandeurs d'emploi (indemnisés ou non);
- bénévoles (dans une association ou un syndicat).

Il n'est pas nécessaire d'être en activité ou d'occuper un emploi au moment de la demande de VAE.

### Quelles sont les certifications accessibles par la VAE ?

La VAE s'applique à l'ensemble des diplômes, titres et certificats enregistrés dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

### Comment suis-je accompagné(e) par le Cnam ?

La VAE au Cnam repose sur un accompagnement de proximité et de qualité. Dans tout le réseau Cnam, les conseillers VAE sont à votre disposition pour écouter et vous guider. Ils vous aident à décrire les activités que vous avez exercées et à mettre en relation vos compétences avec celles exigées par le référentiel de certification. Ils vous apportent une méthode d'analyse et une manière de la traduire dans des termes qui en facilitent la validation. L'environnement de travail numérique et humain qui vous est proposé est propice à la production personnelle. L'accompagnement est conseillé pour toute demande de VAE au Cnam.

### Comment le jury évalue-t-il les acquis de votre expérience ?

Le jury, composé d'enseignants et de professionnels, examine votre demande sur la base d'un dossier. Il vérifie si les acquis dont vous faites état correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées par le référentiel de certification. L'entretien est obligatoire en cas de demande de validation de plus de 80 % d'unités d'enseignement (UE) du cursus.

### Comment financer ma VAE ?

Le coût de votre accompagnement, les frais éventuels demandés pour l'inscription, vos frais éventuels d'hébergement et de transport, votre rémunération pendant votre congé VAE sont pris en charge totalement ou partiellement. En cas de validation partielle, votre parcours de formation complémentaire peut également être financé.

Selon l'initiative de votre démarche (vous ou votre entreprise), le financement sera différent :

- **pour les salariés** : le coût peut être pris en charge par l'entreprise ou l'Opco (Opérateur de compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise, du CPF (Compte personnel de formation) ;
- **pour les demandeurs d'emploi** : la Région des Pays de la Loire et Pôle emploi s'associent pour prendre en charge le financement de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, candidats à la VAE.

## VAPP

# ACCÉDEZ À UNE FORMATION DU CNAM SANS POSSÉDER LE NIVEAU REQUIS À L'ENTRÉE

### Qu'est-ce-que la VAPP ?

La validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) vous permet d'accéder à la sélection d'entrée à une formation. Pour cela, il faut :

- être ou non en activité, âgé(e) de 20 ans au moins à la date de reprise des études et avoir quitté le système de formation initiale depuis au moins 2 ans ;
- justifier d'expériences professionnelles ou extra-professionnelles vous ayant permis de développer un potentiel suffisant pour suivre la formation envisagée.

### Comment ça marche ?

1. Vous rencontrez un conseiller formation du centre Cnam de votre lieu de résidence afin de vous informer sur la formation et ses conditions de mise en œuvre ;
2. votre parcours et votre projet professionnel (CV / entretien) sont analysés et un avis de faisabilité est émis ;
3. vous participez au dispositif d'accompagnement :
  - ateliers collectifs de travail
  - accompagnement individuel
  - réception du dossier et des preuves
  - passage en commission nationale (3 par an : octobre / décembre / mai de chaque année).



## VES

# FAITES RECONNAÎTRE VOS CONNAISSANCES ACQUISES DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

### Qu'est-ce-que la VES ?

Le décret 2002-529 du 16 avril 2002 vous permet d'effectuer une validation des études supérieures ou une reconnaissance des connaissances déjà validées dans un autre établissement ou organisme de formation privé ou public et ainsi d'écourter la formation à venir.

Pour cela, il faut posséder un titre, une certification, ou un diplôme de l'enseignement supérieur français ou étranger ayant des parties communes avec la nouvelle formation que vous envisagez de suivre.

### Comment ça marche ?

1. Vous retirez un dossier auprès de votre centre Cnam ;
  2. vous joignez à votre dossier les programmes détaillés de votre diplôme et/ou les relevés de notes ;
  3. vous recevez un avis pédagogique national.
- Cette procédure peut s'effectuer tout au long de l'année ou conjointement avec une demande de VAE.

En Pays de la Loire,  
il y a toujours un centre Cnam  
près de **chez VOUS...**



### MAINE-ET-LOIRE

Cnam  
165, rue de la Barre  
49000 **Angers**  
02 41 66 10 66  
angers@cnam-paysdelaloire.fr

Cnam Iforis  
4, rue Georges Morel - campus social  
49045 **Angers** Cedex 01  
02 41 22 17 30  
iforis@cnam-paysdelaloire.fr

Cnam  
Campus choletais, bd Pierre Lecoq  
BP 207 - 49302 **Cholet**  
02 41 66 05 26  
cholet@cnam-paysdelaloire.fr

### MAYENNE

Cnam  
5, boulevard de l'Industrie  
53940 **Saint-Berthevin**  
02 43 26 22 37  
laval@cnam-paysdelaloire.fr

### VENDEE

Cnam  
Impasse Périclès - BP 30676  
85016 **La Roche-sur-Yon** Cedex  
02 51 44 98 28  
laroche@cnam-paysdelaloire.fr

### SARTHE

Cnam  
1, boulevard Pythagore  
72000 **Le Mans**  
02 43 43 31 30  
lemans@cnam-paysdelaloire.fr

### LOIRE-ATLANTIQUE

Cnam  
25, boulevard Guy Mollet - BP 31115  
44311 **Nantes** Cedex 3  
02 40 16 10 95  
nantes@cnam-paysdelaloire.fr

Cnam  
Campus Gavy Océanis  
bd de l'université - CS 70152  
44603 **Saint-Nazaire** Cedex  
02 40 90 50 00  
saint-nazaire@cnam-paysdelaloire.fr